



Projet pédagogique

Activités périscolaires et extrascolaires

Restauration scolaire

**"Mise en application à compter du 01/09/2023
conformément à la délibération municipale n°2023/16 en date du 05/06/2023 »**

Table des matières

Présentation de la structure

Les objectifs éducatifs et pédagogiques

Description de l'organisation

Accueil extrascolaire – centre de Loisirs



Introduction

L'accueil de loisirs éducatif de la commune d'Ambutrix est ouvert depuis septembre 2019 :

- les temps périscolaires matin et soir les jours d'école,
- les temps méridiens les jours d'école avec une restauration collective,
- Un projet d'accueil pour les mercredis et les vacances scolaires est en cours d'élaboration (année scolaire 2023-2024).

Il répond à un besoin exprimé par les parents d'élèves de l'école d'Ambutrix depuis plusieurs années. A ce jour, et depuis son ouverture, le nombre d'enfants inscrits n'a cessé d'augmenter, surtout sur le temps méridien, ce qui conforte la pertinence de la mise en place de ce service, aujourd'hui essentiel pour les familles du village.

L'accueil périscolaire-cantine, qui continue à se développer, notamment par un le projet d'un accueil extrascolaire, répond également à des objectifs pédagogiques : créer du lien entre les enfants du village, leur proposer des activités ludiques et éducatives, favoriser le vivre ensemble, l'esprit collectif et l'engagement dans la vie communale. C'est pourquoi les liens avec les partenaires : enseignants, membres d'association du village, CCAS, Communauté de Communes, municipalité sont encouragés.

Présentation de la structure

Le bâtiment dédié est composé d'un hall d'entrée, de deux blocs sanitaires, d'une cuisine et d'une grande salle. Le local est situé à proximité de l'école d'Ambutrix, les groupes peuvent ainsi profiter des espaces extérieurs sans avoir besoin de se déplacer.

Des salles supplémentaires peuvent être mises à disposition par la commune en cas de besoin (salle des fêtes, bibliothèque municipale par exemple).

Les espaces extérieurs peuvent être mis à profit pour proposer des activités intéressantes et variées aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire et/ou au centre de loisirs. La commune bénéficie d'un environnement naturel privilégié, fait à la fois d'espaces aménagés pour le loisir ou le sport et de chemins vicinaux, de sentiers pour les promenades. Le territoire communal pourra être investi sans requérir la signature par les parents d'une autorisation spécifique, car il fait partie de l'environnement de proximité du centre de loisirs et d'accueil périscolaire. Toutes les activités organisées nécessitant le déplacement des enfants fera l'objet d'une vigilance toute particulière de l'équipe encadrante.



Les horaires de fonctionnement

En période scolaire, le rythme des enfants est organisé de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
07h30 - 08h20	Activités périscolaires			
<i>Entre 08h20 et 08h30</i>	<i>Transfert périscolaire - École</i>			
08h30 - 11h30	École			
<i>Entre 11h20 et 11h40</i>	<i>Transfert École – Cantine</i>			
11h30 - 13h20	Pause méridienne Repas			
<i>Entre 13h20 et 13h30</i>	<i>Transfert Cantine - École</i>			
13h30 - 16h30	École			
<i>Entre 16h30 et 16h40</i>	<i>Transfert École – Périscolaire</i>			
16h40 - 18h00	Activités post-scolaires			

Public accueilli

L'accueil est destiné aux enfants inscrits à l'école d'Ambutrix.

L'accueil des enfants en situation de handicap est prévu tant sur le plan de l'accessibilité des locaux que sur le plan éducatif, dans une perspective d'inclusion.

Les objectifs éducatifs et pédagogiques

L'enfant : un acteur, au centre du dispositif

L'équipe est en permanence à l'écoute des enfants notamment pendant les bilans de journée. C'est à partir des retours des enfants que l'équipe adapte les thématiques et les activités proposées tout au long de la semaine. L'équipe sera force de proposition pour faire découvrir aux enfants de nouvelles activités et de nouveaux savoirs.

Les objectifs éducatifs qui nous semblent essentiels sont :

- favoriser le développement harmonieux de l'enfant,
- favoriser l'autonomie,
- favoriser la citoyenneté dans un cadre laïc.



L'équipe veillera à ce que chaque activité qu'elle mettra en place réponde à ces objectifs. Des objectifs éducatifs découlent des objectifs pédagogiques. Le directeur met en œuvre des évaluations régulières qui permettent d'ajuster les méthodes de travail et le fonctionnement de la structure. Pour cela, des réunions d'équipe sont organisées une fois par mois en présence de la secrétaire de mairie et d'élus afin de faire le point sur la période écoulée et fixer des objectifs. Le projet pédagogique est complété par des projets d'animation élaborés par les animateurs avec l'implication des enfants autant que possible.

- **Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant** : En proposant des activités individuelles et des activités collectives, en adaptant les activités en fonction des capacités de l'enfant, notamment son âge, en variant les groupes pour s'adapter aux besoins des enfants et des âges (groupes d'âges ou groupes d'envies), en aménageant les espaces (calme/dynamique) et des temps d'activités (calme/dynamique), en modifiant les temps d'activités pour prendre en compte la fatigue ou le besoin de dépense d'énergie de chacun.
- **Responsabiliser les enfants au sein d'un collectif** : En faisant prendre conscience de l'importance du rangement et du respect du matériel, des locaux et de l'environnement, en favorisant l'entraide et le respect des personnes (enfants et adultes), en mettant en place des outils pour favoriser la participation active et engagée des enfants (concertation, choix, élaboration des activités et des projets), en organisant des jeux collectifs, des jeux de coopération et en permettant aux enfants d'en organiser avec l'appui des adultes, en permettant l'appropriation et la compréhension de la nécessité de la loi ou de règles de vie en élaborant ces dernières de manière collective et démocratique, et en participant à leur régulation si besoin.
- **Développer la relation entre l'équipe d'animation de, l'école, le service de restauration et le village** : En favorisant le dialogue avec les familles par la mise en place de moyens d'informations en face à face et à distance, en permettant l'intervention des parents dans les activités ou la valorisation de celles-ci

En veillant à la qualité de l'accueil des enfants et des parents par la structuration d'un temps spécifique en début ou fin de journée, en proposant des activités ou des ateliers parents/enfants, en favorisant le lien avec les projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante, en favorisant le lien avec les associations du village et la municipalité, afin de faire du centre de loisir un lieu vivant, intergénérationnel et dynamique au sein du village, en participant avec le service de restauration aux événements à thème au cours de l'année (Ex : semaine du goût).

Trois grands principes qui orientent les projets, les activités et la vie du groupe au quotidien :

Prendre en compte les enjeux environnementaux :

Les animatrices sont invitées à prendre en compte au quotidien les enjeux de développement durable, tant dans les activités proposées qu'en terme de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants. Ainsi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le recyclage, les économies d'eau et d'énergie sont au cœur de l'organisation du temps de repas et du temps d'accueil.



Résolution des conflits :

Des formations pour œuvrer à la lutte contre le harcèlement et favoriser la résolution non-violente des conflits ont été proposées. Une partie du personnel a déjà pu en bénéficier. Ces enjeux représentent un point d'attention majeur des animatrices dans la vie quotidienne du service, tant entre adultes (personnel, parents), qu'envers les enfants, ou concernant les enfants entre eux.

Pour une structure en lien avec son environnement immédiat :

Les projets visant à créer du lien entre le service, et donc les enfants, et les forces vives du village sont à encourager. Ainsi, le restaurant scolaire et le service périscolaire doivent, quand cela est pertinent et possible, ouvrir ses portes à des acteurs de la vie associative, municipale, scolaire du village ou à des partenaires institutionnels.

Description de l'organisation

⇒ Accueil périscolaire du matin :

Les enfants sont accueillis entre 07h30 et 08h20 dans les locaux du restaurant scolaire. L'équipe note les arrivées des enfants. Les parents doivent obligatoirement se manifester auprès de la personne en charge du pointage, c'est aussi le moment pour eux de transmettre toutes les informations nécessaires (par exemple l'enfant a mal dormi, l'enfant est triste à cause d'un événement familial, etc...).

Des jeux de société, des dessins, coloriages et lecture sont proposés. Les enfants sont libres de faire l'activité de leur choix. Ils ont également la possibilité de ne rien faire s'ils le souhaitent pour un réveil en douceur.

À 08h20, les enfants sont accompagnés dans la cour de l'école. Entre 08h20 et 08h30, l'équipe reste un moment avec les enseignants à qui elle indique toute information importante confiée par les familles le matin et transmet les listes d'appel de la cantine pour le midi.

⇒ La restauration collective :

À 11h30, les enseignants confient les enfants de la liste d'appel à l'équipe d'animation en précisant toute absence éventuelle. Une fois l'ensemble des enfants réunis, l'équipe se rend sur le restaurant scolaire pour le repas : passage aux toilettes, lavage des mains et installation.

L'équipe d'animation sera chargée de veiller au bon déroulement du repas en servant les enfants et en restant vigilante à la sécurité de chacun. Les enfants seront invités à goûter de tout. S'ils n'aiment pas, l'enfant ne sera pas contraint de terminer son assiette. Les parents devront être informés au mieux si leur enfant a peu mangé le midi.

À la fin du repas, il sera demandé à chaque table de débarrasser en faisant une pile de verres, en regroupant les déchets par catégorie (déchets alimentaires, déchets recyclables ou non). Il sera demandé aux enfants de passer un coup d'éponge sur les tables et passer un coup de balai si nécessaire.

À l'issue du repas, les enfants peuvent sortir dans la cour ou rester jouer à l'intérieur jusque 13h10.

À 13h20, les enfants sont confiés à nouveau à l'équipe enseignante avec les listes d'appel des enfants pour le périscolaire du soir. Entre 13h20 et 13h30, l'équipe encadrante du périscolaire prend le temps de communiquer toute information importante à l'équipe enseignante.



Une attention particulière est portée aux élèves de maternelle pendant le temps méridien. Ainsi, une animatrice ATSEM leur est dédiée. Elle les accompagne le matin sur le temps scolaire, les prend en charge à l'école pour les accompagner à la cantine à 11h30, reste avec eux tout le temps du repas, puis les accompagne en salle de repos dès que leur repas est fini, pour le temps de la sieste. Elle assure ainsi pour les plus jeunes une continuité propice à leur bonne intégration au sein du collectif et qui permet d'adapter le rythme du service à leurs besoins, qui ne sont pas les mêmes que les plus grands.

Dans le temps méridien, de nombreuses valeurs et savoirs peuvent être transmis aux enfants :

Hygiène et santé

- comprendre le pourquoi de la nécessité de se laver les mains avant et après le repas
- manger proprement
- l'équilibre alimentaire

Éveil sensoriel au goût

- des menus équilibrés et variés
- jouer avec les parfums, les saveurs...
- goûter de tout et éveiller son sens critique

Des apprentissages :

- se servir des couverts
- couper sa viande
- manger lentement
- être vigilant à ne pas faire trop de gâchis

Vie collective et socialisation

- partager
- s'entraider
- rester calme
- demander de l'aide
- respect de l'autre, s'écouter
- la possibilité de choisir sa table qui peut être différente chaque jour (sauf restrictions sanitaires)

⇒ Accueil périscolaire du soir

À la fin de l'école à 16h30, les enseignants confient les enfants de la liste d'appel à l'équipe d'animateurs en précisant toute modification éventuelle. Une fois l'ensemble des enfants réunis, l'équipe se rend sur le restaurant scolaire ou dans la cour selon le temps pour prendre le goûter collectivement, goûter qu'ils auront apporté de la maison : passage aux toilettes, lavage des mains. Les enfants participent au ramassage des déchets et au nettoyage éventuel des tables.

L'équipe proposera ensuite des activités aux enfants selon un programme établi à l'avance en fonction de leurs envies. Les parents pourront récupérer leur enfant jusqu'à 18h, selon les horaires précisés dans le règlement. L'équipe note les départs des enfants.

Pour rappel, dans le cadre de la déclaration d'un centre de loisirs périscolaire, il ne peut y avoir d'aide aux devoirs ni aux leçons.

Sur les différents temps d'accueil, le groupe peut être scindé en deux selon les besoins, les activités, l'âge des enfants accueillis et leur nombre.



Rôles et missions des animateurs :

- 1) **Organisateur du vivre-ensemble**, l'animateur crée les conditions pour que les enfants découvrent et s'approprient la vie collective et fasse l'expérience de la démocratie. Il assure la sécurité physique, morale et affective des enfants qui lui sont confiés. Il veille à ce que les relations instaurées au sein de l'accueil de loisirs garantissent un climat propice au bien-être et à l'épanouissement de chacun. Il favorise l'expression de toutes les potentialités, suscite la participation de chacun, encourage et accompagne la prise de responsabilités. Dans cette perspective, il crée du lien avec les partenaires et les familles. Il est un acteur essentiel de la vie communale en s'inscrivant dans une démarche de communication, de bonne entente et de collaboration avec les acteurs de la vie scolaire, municipale et associative.
- 2) **Organisateur d'activités ludiques et initiateur de découvertes**, l'animateur privilégie le jeu et crée les conditions qui vont permettre le déclenchement de l'activité. Il donne du sens aux activités qu'il initie en référence à un projet pédagogique qu'il a contribué à élaborer au sein de l'équipe.
- 3) **Précurseur et accompagnateur de projets d'enfants et d'adolescents**, l'animateur encourage les enfants dans la formulation et la réalisation de leurs projets. Pour cela, il crée des espaces d'expression, d'échanges et de concertation. Il accompagne les enfants dans la découverte des ressources de leur territoire et les invite à explorer de nouveaux espaces, de nouvelles pratiques, pour aiguïser leur curiosité et faire naître de nouveaux projets.
- 4) **Membre responsable d'une équipe solidaire**, l'animateur fait partie d'une équipe au sein de laquelle différents rôles complémentaires sont assumés, dans un esprit de solidarité. Il agit en cohérence avec les autres intervenants et en se référant à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et au projet pédagogique. Il se positionne en tant que membre actif d'une équipe.
- 5) **Promoteur de l'accueil de loisirs**, l'animateur participe aux actions qui visent à faire connaître son action aux habitants du territoire et en tout premier lieu aux parents des enfants accueillis. Il contribue à la recherche d'intervenants qui viendront enrichir les projets.
- 6) **Individu en constante évolution**, l'animateur cherche en permanence la cohérence entre ses intentions et ses pratiques. Pour cela, il évalue en permanence son action, avec l'aide du directeur ou au sein de l'équipe. Son engagement dans l'action éducative lui donne l'occasion de partager ses compétences, savoirs et passions dans divers domaines et lui offrir la possibilité de conquérir une autonomie, de s'affirmer et de privilégier ainsi sa propre insertion sociale. La commune encourage et soutient les projets de formation de ses agents tout au long de leur carrière.

Projet d'accueil extrascolaire – Centre de Loisirs

L'ouverture d'un centre de loisir est en cours de mise en œuvre. L'accueil extrascolaire répond à un besoin exprimé par les familles du village, et à une saturation des structures d'accueil sur notre territoire.

Notre projet est d'ouvrir progressivement, tout d'abord pour la journée du mercredi, entre 07h30 et 18h00, pour une vingtaine d'enfants avec deux animatrices et un agent de cantine présents entre 10h00 et 14h00. Un sondage a été fait courant d'année 2022-2023 auprès des parents de la commune concernant ce projet. Une vingtaine de familles a répondu favorablement.

Par ailleurs, une réflexion avec nos communes voisines a été initiée par la commune d'Ambutrix, afin d'envisager les modalités d'un éventuel partenariat pour la gestion de l'accueil extrascolaire.



L'ensemble des objectifs pédagogiques et des valeurs énoncés dans ce projet pédagogique, vaut tout autant pour les temps d'accueil périscolaire que pour le projet de centre de loisirs.

Conclusion

Le projet pédagogique est un support de travail mais aussi un outil pour le bon fonctionnement de la structure. Il garantit le bien-être des enfants et de leurs encadrants durant les temps de loisirs et de restauration.

Le projet pédagogique évolue dans le temps. L'ensemble des acteurs (animateurs, parents, enseignants, agent d'entretien) peut y contribuer. Le projet pédagogique est transmis aux animateurs, aux parents et à l'équipe enseignante afin que chacun puisse se saisir des opportunités de collaboration qu'il offre.

Une réunion annuelle qui a lieu en fin d'année scolaire est dédiée aux parents de tous les élèves inscrits au service. Cette réunion est l'occasion de faire le bilan, d'évaluer la mise en œuvre du projet éducatif en recueillant les remarques des parents, qui peuvent également faire retour des impressions de leurs enfants.

Une réunion municipale se tient tous les mois environ, en présence de tous les agents impliqués dans le service, pour suivre au quotidien les projets et l'investissement de l'équipe.

Une réunion de rentrée permet également d'ajuster le travail de chacun dans la perspective de la mise en œuvre du présent projet pédagogique.